



Suis-je en droit de porter plainte?

Par **lally6_old**, le **02/06/2007** à **21:19**

Voilà je me trouve dans une situation embarrassante et je rencontre des problèmes avec un ex copain plutôt "manipulateur". J'ai à présent 17 ans et lui en a 20. Nous sommes sortis ensemble, je le voulais et lui me disait aussi qu'il le voulait.

Nous avons eu des relations sexuelles cependant celui-ci m'a complètement ignoré après les faits, à croire qu'il avait obtenu ce qu'il voulait en m'utilisant (de plus me l'ayant clairement affirmé par texto). Il aurait aussi enregistré une vidéo de notre intimité (sans que je sois au courant bien sûr, m'engageant dans cette relation par simple sentiment) en se vantant auprès de ses amis, ce qui a gravement nui à ma réputation. Je me demande donc si je suis en droit de porter plainte, pour manipulation, détournement de mineur, ou cette histoire de vidéo donc atteinte à la vie privée?

Merci de bien vouloir me conseiller

Par **Jurigaby**, le **02/06/2007** à **22:15**

Bonsoir.

Vous pouvez évidemment porter plainte pour délit d'atteinte à la vie privée ce qui est puni d'un an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

En revanche concernant la manipulation ou le détournement de mineur, vous ne pouvez pas porter plainte dans la mesure où ces infractions n'existent pas.

Cdt.